

## FICHE DE POSTE

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PEP DIR MG - 0130683X</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Direction d'une école innovante dans le cadre du plan « Marseille en grand »</b>
	<b>NOM DE L'ECOLE</b>	<b>E.E.PU ALBERT CHABANON (REP)</b>
	<b>CIRCONSCRIPTION</b>	<b>MARSEILLE SAINT CHARLES</b>
	<b>TITRE DU PROJET</b>	<b>La musique au service des apprentissages.</b>
	<b>THEMATIQUES CONCERNEES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Arts et Culture</b></li> <li>• <b>Espaces pédagogiques</b></li> </ul>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>DESCRIPTION DU PROJET</b>	L'école innove en proposant d'organiser deux fois par semaine des séances de musique selon un protocole précis, pour prévenir et remédier aux difficultés scolaires et améliorer le climat scolaire. Ce projet est mis en œuvre avec un laboratoire de recherche de l'université de Marseille et des structures associatives. La participation au protocole permet de construire une mallette pédagogique destinée à aider tous les enseignants. Les élèves ont, d'autre part, à partir du cycle 3, accès à l'apprentissage d'un instrument au sein d'un orchestre. Le projet vise l'amélioration de l'estime de soi, de la concentration, des compétences sociales, des résultats scolaires, et du bien être à l'école. La volonté des enseignants est également de mettre en œuvre la différenciation en prenant en compte l'espace de la classe de manière à le rendre flexible.
	<b>MISSIONS</b>	Sous l'autorité de l'IEN de circonscription, le directeur d'une école innovante relevant du plan Marseille en Grand exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur avec des spécificités propres à ce dispositif. A ce titre, il pilote, impulse une dynamique et fédère son équipe autour du projet innovant dont il veille à la mise en œuvre, à la cohérence et à l'évaluation. Le directeur d'une école innovante travaille en étroite collaboration avec l'équipe de circonscription, avec l'équipe Marseille en grand de la DSDEN, ainsi qu'avec toutes les instances qui participent à la mise en œuvre du projet.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives développées par le projet innovant.</li> <li>- Contribuer à l'évolution des pratiques pédagogiques en recherchant l'innovation.</li> <li>- Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation autour du projet dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école.</li> <li>- Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation pour permettre le développement du projet sur tous les temps de l'enfant.</li> </ul> Elaborer et renseigner les outils de suivi, de régulation et d'évaluation du projet innovant.
	<b>COMPETENCES</b>	En plus des aptitudes de directeur d'école, Il serait souhaitable que le candidat possède : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des compétences dans la conduite de projet notamment en ce qui concerne la prise en charge de la difficulté scolaire</li> <li>- Des compétences dans l'animation de temps avec les familles tel que le café des parents</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS</b>	L'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles est requise.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE A LA COMMISSION DE RECRUTEMENT</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS en y accédant par le portail ESTEREL : <a href="https://appli.ac-aix-marseille.fr">https://appli.ac-aix-marseille.fr</a>  Les modalités complémentaires sont précisées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>NOMINATION</b>	Participation obligatoire au mouvement intra-départemental via l'appli MVT1D et affectation à titre définitif au barème conditionnée à l'obtention d'un avis favorable de la commission de recrutement.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré.
	<b>CONTACTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IEN de la circonscription: <a href="mailto:ce.0133619n@ac-aix-marseille.fr">ce.0133619n@ac-aix-marseille.fr</a></li> <li>- Direction de l'école: <a href="mailto:ce.0130683x@ac-aix-marseille.fr">ce.0130683x@ac-aix-marseille.fr</a></li> </ul>